

maître d'ouvrage
**Préfecture
d'Eure-et-Loir**



Établi par :
Bureau systèmes
d'information géographique

**Communauté de communes
TERRES DE PERCHE**

**PLAN DES SERVITUDES
Partie sud**

Date de réalisation : 05 Juin 2023

maître d'oeuvre
**Direction Départementale
des Territoires d'Eure-et-Loir**

Service de la Connaissance
des Territoires et de la Prospective
17, place de la République - CS 40517
28008 CHARENTES-CEDEX
tél : 02 37 20 40 60

LEGENDE

-  AC1 : Périmètre de protection de monument historique
-  AC1 : Monument Historique Surfactive
-  AS1 : Protection des eaux potables et minérales (captage ou source)

AS1 : Périmètres de protection des eaux potables et minérales

-  Non Aedificandi
-  Protection Immédiate
-  Protection Rapprochée
-  I3 : Canalisations de gaz
-  I4 : Servitude au voisinage d'une ligne d'électricité aérienne
-  JS1 : Installations Sportives (Générateur)
-  JS1 : Protection des installations sportives
-  PT1 : Installation pour la réception radioélectrique
-  PT1 : Servitude de protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques
-  PT2 : Installation pour l'émission et la réception radioélectrique
-  PT2 : Servitude de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles
-  PT3 : Servitude attachée aux réseaux de télécommunication
-  T1 : Voies ferrées génératrices
-  T1 : Servitude relative aux voies ferrées

EL7 : Alignement des voies publiques
Les données sont à demander aux gestionnaires

T7 : Servitude aéronautique à l'extérieur des zones de dégivrement
L'ensemble du territoire national est concerné en dehors des périmètres des servitudes T4 et T5

